



**AVIS N°024/2026/BVMAC/DG**

**PORTANT PUBLICATION DES RESOLUTIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE EN CHARGE  
DE LA REVUE DE L'INDICE « BVMAC ALL SHARE »  
Du 04-05-2026**

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que son Comité Scientifique, chargé de la revue de l'indice « BVMAC All Share », s'est réuni le 04/05/2026 et a statué sur le rajout de la valeur « **BGFI Holding Corporation** » à la composition dudit indice. Les résolutions ci-après issues de cette réunion ont été adoptées :

**Résolution CS/BVMAC-ASI-04-05-26/01 : Prendre acte de l'évolution de l'Indice au cours de l'année 2025**

Le Comité Scientifique chargé de la revue périodique de l'Indice « BVMAC ALL Shares », réuni en visioconférence le 04/05/2026, conformément à la Note de Service N°12/DG/BVMAC/11/24 qui le crée, après avoir suivi la présentation de l'évolution de l'indice au cours de l'exercice 2025, telle qu'elle a été faite par la BVMAC, en prend acte.

**Résolution CS/BVMAC-ASI-04-05-26/02 : Rajouter à compter du 07 mai 2026, la valeur BHC dans la composition de l'indice et procéder à la modification subséquente du poids des autres valeurs composant BVMAC-ASI**

Le Comité Scientifique chargé de la revue périodique de l'Indice « BVMAC ALL Shares », réuni en visioconférence le 04/05/2026, conformément à la Note de Service N°12/DG/BVMAC/11/24 qui le crée, après avoir suivi l'exposé des motifs de la BVMAC qui fait ressortir la nécessité d'ajouter la valeur BHC dans la composition de l'Indice sans modifier la valeur de l'Indice lors dudit ajout à intervenir le jeudi 07 mai 2026, en prend acte et approuve la modification subséquente du poids des autres valeurs composant l'indice.

**Résolution CS/BVMAC-ASI-04-05-26/03 : Recommander à la BVMAC d'examiner dans le cadre de ses prérogatives propres, l'opportunité de renforcer ses dispositifs de suivi des ordres de Bourse**

Le Comité Scientifique chargé de la revue périodique de l'Indice « BVMAC ALL Shares », réuni en visioconférence le 04/05/2026, conformément à la Note de Service N°12/DG/BVMAC/11/24 qui le crée, après avoir suivi la présentation de l'évolution de l'Indice au cours de l'année 2025 et au premier trimestre 2026, recommande à la BVMAC d'examiner, dans le cadre de ses prérogatives propres en matière de surveillance et d'organisation du marché, l'opportunité de renforcer les dispositifs de suivi des ordres susceptibles d'influencer significativement la formation des cours et l'évolution de l'indice, selon des critères objectifs et conformes au Règlement Général de la BVMAC.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale à l'adresse électronique : [bvmac@bvmac.cm](mailto:bvmac@bvmac.cm).

Fait à Douala le 06 mai 2026.

**Le Directeur Général,**

**Louis BANGANTOLO**